



LES AXES DE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION



Faire une demande de formation

Date (s) : à définir	Lieu : Etablissement de l'adhérent	Durée : 1 jour, 7 heures	Tarif adhérents : sur devis
----------------------	------------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Programme

I- Les principaux axe du fonctionnement d'une association Loi 1901

1-Le contrat associatif au travers de la loi du 1er Juillet 1901

- ⇒ Les statuts
 - * Les clauses
 - * L'organisation et la répartition des pouvoirs Président – Trésoriers – Secrétaire – Bureau – Conseil d'administration – Assemblée Générale
- ⇒ Son évolution
 - *Déclaration
 - *Publication
- ⇒ Le règlement intérieur
 - *Objectif
 - *Elaboration et contenu
 - *Valeur juridique

2- Les mandats et les délégations de pouvoirs

- ⇒ Définition et différenciation
 - *Mandat
 - *Délégation de pouvoirs
 - *Délégation de signature
- ⇒ La formalisation
 - *Document unique de délégation

II- Fonctionnement des instances d'une association

- ⇒ Assemblée générale (AG)
 - *L'obligation de la tenue d'une assemblée générale
 - ⇒ Conseil d'administration (CA)
 - ⇒ Bureau
 - ⇒ Représentant légal
 - ⇒ Assemblée des membres
 - *Convocation de l'assemblée
 - *Conditions de validité des votes de l'assemblée
 - *Démission des membres
- La responsabilité civile et pénale des membres du bureau

III- Regrouper les compétences requises.

- Identifier et capitaliser les savoir-faire.
- Assurer une veille documentaire

- 1- Focus sur la responsabilité civile Association loi 1901
- ⇒ La nature de la responsabilité civile d'une association
 - *Contractuelle
 - *Délictuelle
 - ⇒ La responsabilité du fait des choses
 - ⇒ La responsabilité civile et personnelle des dirigeants de l'organisme associatif
 - ⇒ L'engagement volontaire du dirigeant lui-même
 - *Défaut d'organisation du service
 - *Défaut de surveillance
 - *Dommages causés par les usagers
 - *Responsabilité sans faute

- 2- La responsabilité pénale de l'association
- ⇒ Les conditions d'engagement de la responsabilité pénale de l'association
 - *des personnes vulnérables des mineurs
 - *la faute intentionnelle et non intentionnelle
 - ⇒ Les sanctions possibles

IV- Le régime TVA des loyers

- 1- Une fiscale limitées pour les associations
- ⇒ L'impôt sur les sociétés
 - *La TVA
 - *La contribution économique territoriale (taxe professionnelle)
- 2- Les principales activités exonérées
- ⇒ La franchise d'impôt pour les associations
- 3- La sectorisation des activités pour la fiscalité
- 4- Les associations soumises à la fiscalité
- *L'imposition des revenus patrimoniaux
 - *L'imposition des activités économiques lucratives
 - *L'imposition des associations employant des salariés

Public : Toute personne faisant partie d'une association

Prérequis : Aucun

Modalités et délais d'accès à la formation : Inscription via le formulaire en ligne jusqu'à deux semaines avant la formation; deux jours si la formation est confirmée, sous réserve de places disponibles. La formation se tient à partir de 4 participants inscrits, avec une capacité maximum de 15 participants.

Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap.

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques. . Illustrations pratiques adaptées au secteur médico-social. Documentation remise aux participants
Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Intervenant :

Intervenant de l'URIOPSS IDF

Méthodes et modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation par des études de cas.
Évaluation de la satisfaction stagiaire par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Cette formation est également réalisable en intra, dans vos locaux.